

**CADRE DE RÉFÉRENCE**  
**COMITÉ DE PLAIDOYER DE LA SECTION D'OTTAWA DE L'ANFR**

**Présentation**

Lors de la séance de planification stratégique de septembre 2016 du Conseil d'administration de la Section d'Ottawa (la Section), il a été décidé de constituer un comité de plaidoyer permanent. À l'approche de l'élection fédérale de 2015, la Section avait formé un groupe de travail spécial de plaidoyer pour mobiliser les membres locaux et mener diverses activités de promotion à l'appui de la campagne « Respecter vos promesses » du Bureau national, qui visait à protéger les intérêts et les prestations de retraite des retraités fédéraux.

La campagne, aux niveaux national et local partout au Canada, a contribué à influencer les plateformes des principaux partis politiques en ce qui concerne la protection des prestations de retraite des retraités fédéraux. Au cours de la période qui a suivi l'élection, le comité spécial de la Section a préparé un rapport final sur ses activités et a été dissous. Protéger les intérêts des retraités fédéraux nécessite un effort continu et régulier. La taille de l'effectif de la Section d'Ottawa et l'accès aux principaux représentants gouvernementaux et politiques à Ottawa placent la Section dans une position idéale pour appuyer le Bureau national dans la mise en œuvre de ses priorités de plaidoyer.

**Mandat**

Entreprendre au niveau local des activités et des campagnes qui appuient les priorités de plaidoyer des retraités fédéraux établies par le Bureau national, à savoir :

- Protéger les prestations de retraite, de santé et dentaires de nos membres;
- Améliorer la sécurité de la retraite pour un plus grand nombre de Canadiens;
- Travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aînés dans le cadre d'un nouvel accord sur la santé;
- Veiller à ce que les anciens combattants canadiens bénéficient du soutien et de la dignité qu'ils méritent.

**Tâches principales**

- Développer un plan d'action approprié au niveau local pour la mobilisation proactive des membres à l'appui des priorités identifiées;
- Collaborer avec le Comité des communications de la Section pour élaborer des initiatives de sensibilisation;
- Assurer la liaison avec le service de plaidoyer du Bureau national concernant les activités prévues pour assurer la cohérence des objectifs et des messages;

Approuvé par le Conseil  
27 juin 2017

- Obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Section pour la mise en œuvre du plan d'action et des activités proposées;
- Coordonner la mise en œuvre des mesures approuvées; et
- Rendre compte au Conseil à intervalles réguliers des actions entreprises et des progrès réalisés.

### **Composition du comité**

- Présidé par un vice-président;
  - Un coprésident désigné par les membres du Comité;
  - Le président du Comité des communications;
  - Le président du Comité de liaison de la Section avec la communauté;
  - Le directeur général de la Section d'Ottawa;
  - Les administrateurs ou les membres à la demande du président ou à la demande du Conseil de la Section, jusqu'à un maximum de quatre (4) membres.
- Expert en la matière, au besoin;
- Un observateur désigné du Bureau national.

Le Comité de plaidoyer peut également être aidé, de temps à autre, par certains membres bénévoles pour remplir son mandat.

### **Responsabilité**

Le Comité de plaidoyer, par l'intermédiaire du président, doit rendre compte au Conseil d'administration de la Section de l'approbation, avant la mise en œuvre, des plans d'action et des activités connexes.

### **Procédures opérationnelles**

Le Comité se réunira sur une base trimestrielle ou plus fréquemment au besoin. Entre les réunions, des consultations peuvent avoir lieu par courrier électronique. Les réunions peuvent avoir lieu dans la salle de réunion de la Section d'Ottawa et la participation peut se faire par téléconférence ou par vidéoconférence, le cas échéant. La documentation de la réunion sera normalement diffusée par courrier électronique.